



**BASE VTT TRIAL  
COMMUNAUTAIRE**



**Bilan PPVE**



**Août 2024**



# SOMMAIRE

<b>Déroulement de la procédure de PPVE .....</b>	<b>3</b>
<b>Les observations déposées .....</b>	<b>4</b>
<b>La prise en compte de ces observations .....</b>	<b>5</b>

# Déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

**Pour rappel, la procédure de participation du public régie par les articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement et L.120-1 du code de l'urbanisme, s'est déroulée du mercredi 17 juillet à 9h00 au lundi 19 août à 13h00.**

L'ensemble des pièces a été mis à disposition du public de façon dématérialisée sur le site internet de la commune et en version papier à la mairie de Saint-Thurial pendant **34 jours**.

Rappel de la composition du dossier mis à disposition du public :

- Le dossier de permis de construire
- L'étude d'impact
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur l'examen au cas par cas
- L'avis de la MRAe sur l'étude d'impact
- Le mémoire technique en réponse à l'avis de la MRAe

Le public a été informé via un avis au public diffusé 15 jours avant le début de la mise à disposition, selon les modalités suivantes :

- ✓ Mise en ligne de l'avis sur le site internet de la commune de Saint-Thurial,
- ✓ Affichage d'un avis visible des voies publiques (sous un format identique aux enquêtes publiques) à partir du 2 juillet 2024 sur les sites suivants : Mairie, site du Rocher Vert, entrées de ville et Trevidec
- ✓ Publication de l'avis dans le journal Ouest France et dans les Infos de Ploërmel,
- ✓ Publication de l'avis sur l'application Panneau Pocket.

Pour rappel, la participation du public est mise en œuvre en vue :

- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;
- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

# Les observations déposées

La procédure prévoyait une adresse unique pour le dépôt des observations : [basevtt@cc-broceliande.bzh](mailto:basevtt@cc-broceliande.bzh). Deux courriers ont été reçus :

Envoyé : vendredi 16 août 2024 13:48

Bonjour.

Nous venons de prendre connaissance du projet de la base de vtt trial au rocher vert. Nous allons être très fortement impacté Visuellement par le bâtiment, et par la suite peut être par les éventuels nuisances sonores.

Néanmoins, Le gros point noir de cette base, reste l'immense bâtiment devant les maisons du lotissement. Nous serons peut-être même impactés au niveau de l'ensoleillement dans notre maison. A quoi va servir ce bâtiment exactement ?

Lors de l'achat du terrain en 2012, on nous a certifié qu'il n'y aurait pas de construction au rocher vert. La base est-elle actée, ou c'est toujours un projet ? Il y a-t-il des réunions publiques concernant ce projet ? Si oui qu'elles en sont les dates ?

Merci par avance pour votre retour.

Envoyé : lundi 19 août 2024 12:58

Madame, Monsieur,

Habitants de Saint-Thurial depuis 6 ans, nous avons rénové une maison et sommes parents de 3 enfants scolarisés sur la commune. Si nous avons choisi Saint-Thurial pour une vie familiale c'est bien pour la beauté des coins de nature accessibles à pied depuis le bourg notamment le site du Rocher Vert. La limite de la route avec les nombreux lotissements laissait espérer que le bon sens canaliserait l'urbanisation et n'empiéterait pas d'avantage sur cette espace à demi sauvage où nous pouvons encore observer les empreintes des animaux de la forêt. A l'heure de l'effondrement de la biodiversité et de l'anxiété sur la situation écologique nous apprenons aujourd'hui que cette limite va être franchie pour construire... une salle de réunion et une station de lavage pour un club de VTT ! La vue au sommet du rocher sur la prairie, la lande et la forêt sera désormais un champ labouré pour un circuit. Nous vous faisons part ici de notre consternation et de notre colère face à un tel projet. Le site du Rocher Vert est notamment l'endroit où vont tous les enfants de l'école pour les sorties forêt afin d'observer la nature. Que vont-ils pouvoir observer désormais : que les humains continuent de construire et d'empiéter en permanence sur les espaces naturels. De la même manière, les lotissements ne cessent de détruire les landes et les prairies de la commune et leurs mandataires ont le culot et le cynisme de les nommer avec de petits noms bucoliques tels les Jardins d'Orchis (qui vont être labourées). Avec un tel nouveau projet nous pourrions nous satisfaire d'avoir un Rocher plus Vert du tout. De nos jours et connaissant les enjeux d'une transition écologique inévitable, il serait temps, pour une commune comme Saint-Thurial, de prendre le problème au sérieux et de ne plus proposer des projets issus d'une époque révolue et de réfléchir plus sérieusement à notre impact sur notre environnement.

Merci pour votre attention,  
Cordialement,

# La prise en compte de ces observations

Les observations reçues contribuent à la définition et à l'amélioration de la qualité de la décision publique. Pour présenter la façon dont ces observations ont été prises en compte dans les projets et les décisions qui s'y réfèrent, deux réunions de bilan ont été organisées :

Dans un premier temps, elles ont donc fait l'objet d'un **bilan auprès des élus de la commune de Saint-Thurial, à l'occasion du bureau municipal du 03 septembre 2024**. A cette occasion, une réponse leur a été apportée de façon individuelle et les modalités pratiques de prise en compte de ces remarques dans le projet ont été proposées.

S'agissant d'un projet porté par Brocéliande communauté, les observations et les retours du bureau municipal ont été présentés à l'occasion d'un **comité de pilotage en date du 06 septembre 2024**, afin d'échanger sur les mesures à apporter au projet. A cette occasion, l'avis de la MRAE et le mémoire technique en réponse ont également été partagés afin de préciser et réajuster au besoin le projet.

Ci-dessous la réponse apportée à ces deux observations :

## Réponse à l'observation du 16 Août 2024

**Les craintes du voisinage sont naturelles. Toutefois, il est important de rappeler que le volume du bâtiment et notamment ses pentes de toit ont été modifiées afin de limiter son impact sur le paysage. Son emprise demeure par ailleurs limitée et peut s'assimiler à celle d'une maison d'habitation. Enfin, sa conception en bois permet une intégration optimale dans le paysage. Les ombres portées aux habitations existantes ont été prises en compte dans la définition du volume et ne devraient pas générer de privation d'ensoleillement. La sobriété de conception et la topographie du site doivent conduire à un impact très limité du bâtiment sur le paysage et sur les habitations environnantes.**

**Concernant les engagements pris en 2012 sur la constructibilité du Rocher Vert, il est difficile de s'engager sur du long terme en urbanisme et les réponses ne peuvent être prises qu'au regard du document d'urbanisme en vigueur. Lors de l'élaboration du PLUi, le projet de base VTT, comprenant un bâtiment ont été pris en compte et le site fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation depuis juin 2021. La concertation liée à la procédure de PLUi et l'enquête publique ont permis aux habitants d'avoir accès à ce projet et d'émettre des observations. Par ailleurs, plusieurs communications ont été réalisées en 2024 avant la PPVE, notamment une matinée de présentation sur site le 26 mai dernier, un article dans le bulletin municipal et une page dans le bulletin communautaire. Les éléments du dossier mis à disposition du public et en particulier le mémoire en réponse apportent des précisions à ce sujet.**

**A la date de la mise à disposition du public le permis n'est pas délivré et le cas échéant des modifications doivent pouvoir être intégrées avant de valider les décisions. Il sera affiché sur le site durant une période de deux mois, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.**

**Il n'est pas envisagé de nouvelle réunion publique mais un rendez-vous avec les élus de la commune peut s'envisager.**

Réponse à l'observation du 19 Août 2024

**Le projet est le fruit d'une co-construction avec l'association de VTT de Saint-Thurial et l'Association Nature à Saint-Thurial, dans un souci permanent de préservation de la biodiversité. Ce site est utilisé depuis des décennies par l'école de VTT et en particulier la section trial et conscients des enjeux, les porteurs du projet ont réalisé une étude d'impact avec inventaire faune flore pour prendre en compte au mieux les milieux et assurer leur préservation.**

**Le site sera l'occasion d'une sensibilisation accrue et support d'information. Les écoles organisent la plupart du temps des sorties plus en proximité du cours d'eau et un sentier pédagogique a justement été récemment installé sur l'initiative de l'ANST. Il est prévu de prolonger ce sentier jusqu'au site du Rocher Vert et d'y ajouter de nouveaux panneaux de sensibilisation.**

**La zone accueillant le bâtiment est déjà partiellement aménagée et l'impact sera très limité. Comme le mentionne l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, l'ensemble des aménagements couvrira au total 1 596 m<sup>2</sup>, soit 9.3% du site et les pistes resteront perméables.**

Conformément aux dispositions réglementaires de la procédure de participation du public par voie électronique, **le présent bilan de la concertation publique sera consultable pendant une durée de deux mois sur le site internet de la commune de Saint-Thurial.**

**Afin de permettre la prise en considération des observations reçues, l'arrêté de permis de construire ne sera signé qu'après présentation de celles-ci en bureau municipal et en comité de pilotage comme mentionné précédemment, par conséquent pas avant le 06 septembre 2024, soit 18 jours après la clôture de la participation du public par voie électronique.**